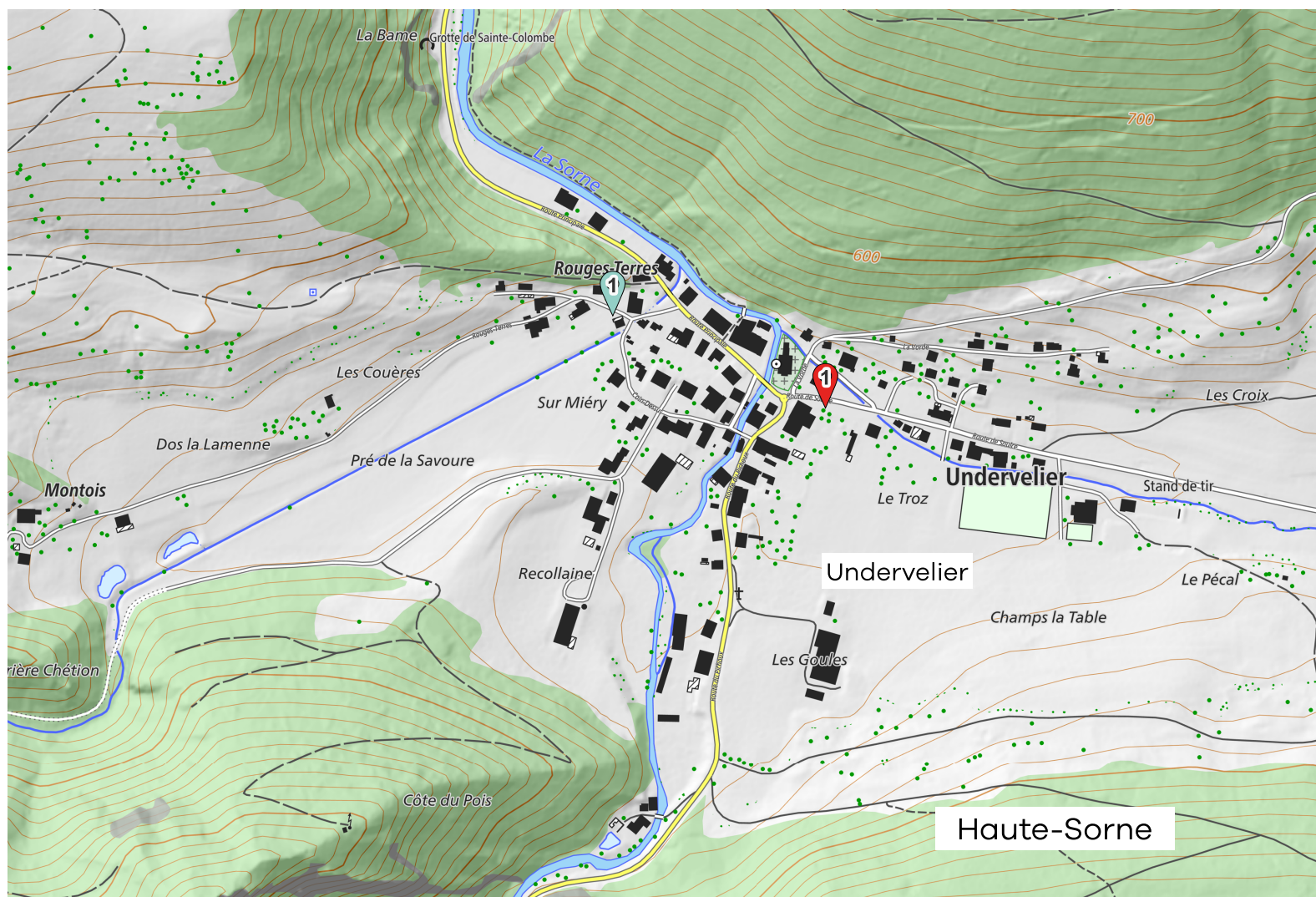




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Haute-Sorne**  
Undervelier



**SEOD**

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats :

- j'en profite pour **ramener au magasin**, les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur **bilan écologique** (minimum d'emballages, économes en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
- autant que possible, je **laisse sur place les emballages** de mes achats.

## Ma contribution financière

- À l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

## Mes écopoints

**1 - Hangar des Pompes** : verre, boîtes de conserve, alu, huiles, capsules Nespresso.  
Dépôt les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h.

## Informations sur les conteneurs semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres.  
Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont plus autorisés. Les sacs taxés ne sont plus ramassés au bord de la route. Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une **puce électronique** (taxe au poids) sont vidés selon le plan de ramassage.

## Contact et infos

### Commune de Haute-Sorne

Rue de la Fenatte 14  
2854 Bassecourt  
+41 (0)32 427 08 60  
tec@haute-sorne.ch  
[www.haute-sorne.ch/fr/Vivre/Dechets.html](http://www.haute-sorne.ch/fr/Vivre/Dechets.html)

## Déchetterie communale

**Place du silo à sel à Glovelier** : déchets inertes, ferraille, papier, carton, sagex blanc, cendres de bois, appareils électriques.  
Collecte le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h à 11h30, selon le calendrier.

## SEOD

Dates d'ouverture des samedis 2024 : 8h30 à 11h30 :

- le 6 et le 20 avril ;
- le 4 et le 25 mai ;
- le 8 et le 22 juin ;
- le 6 et le 20 juillet ;
- le 3, le 17 et le 31 août ;
- le 14 et le 28 septembre ;
- le 12 et le 26 octobre ;
- le 9 novembre.

Sous réserve de modifications. Infos détaillées sous [www.seod.ch](http://www.seod.ch).

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)

# Calendrier

## Haute-Sorne - Undervelier

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques		
M 2	Saint Berchtold			2	Conteneurs pucés		
M 3	Conteneurs pucés			3		1	
J 4		1		4		2	
V 5		2	1	5	3		
S 6		3	2	6	4	1	
D 7		4	3	7	5	2	
L 8		5	4	8	6	3	
M 9		6		5		9	
M 10		7	6	10	8	5	
J 11		8	7	11	9	Ascension	
V 12		9		8		10	
S 13		10		9		11	
D 14		11	10	14	12	9	
L 15		12	11	15	13	10	
M 16	Conteneurs pucés	13	Conteneurs pucés	12	Conteneurs pucés	16	
M 17		14	13	17	15	12	
J 18		15	14	18	16	13	
V 19		16	15	19	17	14	
S 20		17	16	20	18	15	
D 21		18	17	21	19	Pentecôte	
L 22		19	18	22	20	Lundi de Pentecôte	
M 23		20		19		23	
M 24		21	20	24	22	19	
J 25		22	21	25	23		
V 26		23	22	26	24	21	
S 27		24		27		22	
D 28		25	24	28	26	23	
L 29		26	25	29	27	24	
M 30	Conteneurs pucés	27	Conteneurs pucés	26	Conteneurs pucés	30	Conteneurs pucés
M 31		28	27		29	26	
J		29	28		30	Fête-Dieu	
V			29	Vendredi Saint		31	
S			30			29	
D			31	Pâques		30	
L							
M							

# Calendrier

## Haute-Sorne - Undervelier

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1 La Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10  Conteneurs pucés
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26  Conteneurs pucés	24  Conteneurs pucés
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31  Conteneurs pucés



## Comment bien trier ?



**Ordures ménagères sacs SEOD**  
Les sacs à ordures officiels sont à déposer dans les containers semi-enterrés "Moloks®", les jours ouvrables de 6h00 à 20h00.



**Appareils électriques et électroniques**  
À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Les appareils producteurs de froid ne sont pas concernés (voir infos au dos).



**PET**  
À rapporter dans les points de vente.



**Ferraille (objets métalliques)**  
À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Voir détails au dos de la brochure.



**Médicaments**  
À rapporter aux points de vente.



**Déchets encombrants combustibles**  
Un déchet encombrant est **non recyclable** et il ne peut **pas être contenu dans un sac 110 lt**. Les parties métalliques doivent être enlevées. Voir détails au dos de la brochure.



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Restes de repas sans viande, sans os et sans poisson, vieux pain, fromage, pâtes. A mettre avec les déchets compostables ménagers. Os, viande, poisson. A introduire dans un sac taxé.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
À déposer aux écopoints aux heures autorisées.



**Déchets compostables ménagers**  
Fleurs, épluch., fruits, légumes, gazon, marc café, restes de repas cuits **SANS VIANDE, SANS OS et SANS POISSON**, vieux pain, déch. de jardin, branches (fagots l. max. 1,5m / Ø 40 cm). Exclu: sacs compost., plantes envahissantes, litières animaux, cendres cheminées.



**Cendres de bois**  
À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes.



**Dépouilles d'animaux**  
À apporter au centre de déchets carnés à Soyhières. Ouvert de lundi à samedi de 9h30 à 11h30. Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



**Papier et carton**  
A déposer attachés ou dans des sacs en papier, des cartons à l'écopoint hangar des pompes le dernier samedi de chaque mois entre 9h30 et 11h30. A apporter à la place du silo à Sel à Glovelier lors des collectes.



**Piles et accumulateurs**  
À rapporter aux points de vente.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
À rapporter aux points de vente. Fondation SENS, [www.erecycling.ch](http://www.erecycling.ch), tél. 043 255 20 00.



**Plastiques agricoles**  
Plastiques agricoles y compris balles rondes à éliminer au SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



**Emballage cadeau**  
À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels



**Sagex**  
À apporter à la place du silo à sel à Glovelier lors des collectes. Seul le polystyrène expansé (EPS) est accepté (sagex blanc).



**Huiles minérales et végétales**  
À déposer aux écopoints aux heures autorisées.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
À mettre avec les ordures ménagères ou à rapporter aux points de vente ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées.



**Bois**  
Hormis les meubles qui sont à mettre avec les déchets encombrants combustibles, tout autre bois est à éliminer par l'intermédiaire du SEOD à Boécourt selon les tarifs en vigueur.



**CD**  
À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



**Pneus**  
À rapporter dans les points de vente.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
À rapporter dans les points de vente ou à mettre dans des sacs à ordures officiels.



**Berlingots / Briques à boissons**  
À rapporter dans les points de vente ou à mettre avec les ordures ménagères dans des sacs à ordures officiels.



**Verre**  
À déposer aux écopoints aux heures autorisées.



**Déchets spéciaux des ménages**  
À apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info [www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env).



**Aérosols**  
À mettre avec les ordures ménagères dans des sacs officiels ou à déposer aux écopoints aux heures autorisées s'il s'agit d'aluminium recyclable. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



# Mémo tri des déchets

## HARMONISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les Autorités communales de Haute-Sorne ont pris la décision d'adhérer à la solution proposée par le SEOD en vue d'harmoniser le traitement et la gestion des déchets dans nos cinq villages et deux hameaux.

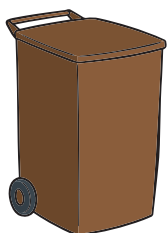
Qui plus est, Haute-Sorne sera commune pilote pour la mise en place des écopoints. La phase de réalisation est en cours.

La mise en service des écopoints interviendra dans le courant de l'année 2024. À partir de ce moment, le changement le plus important consistera à la dépose du papier/carton dans ces nouvelles installations (écopoints). Par conséquent, les modes de ramassage pratiqués jusqu'à lors pour le papier et le carton seront supprimés.

Toutes les autres collectes, déchets verts porte-à-porte, encombrants porte-à-porte, collecte du silo à sel seront maintenues jusqu'à la mise en fonction du nouveau centre de collecte et de valorisation des déchets à Delémont.

Un nouveau mémodéchets sera distribué à la population pour l'informer en détail des nouvelles pratiques.

## DÉCHETS VERTS : RÈGLES D'USAGE



Pour rappel, les containers bruns sont en principe réservés à la collecte des déchets verts.

Il est important de veiller à ce que **le container soit fermé** lors du dépôt au bord de la chaussée. Faute de quoi, le déchargement dans le camion n'est pas possible et risque d'endommager le container. **Il est interdit de**

**laisser les containers vides en bordure de route.**

Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les containers 140 et 240 litres (sac poubelle, big bag ou autres) **ne sont plus ramassés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022**. Seuls les fagots ficelés de maximum 150 cm de long et de 40 cm de diamètre sont encore admis et pris en charge.

Nous vous informons que les containers bruns officiels SEOD sont garantis cinq ans et qu'ils sont à commander à la commune qui se chargera de la livraison à domicile.

## CONTACT



Les autorités communales se tiennent à votre disposition au 032 427 08 60 pour tout complément d'information et vous remercient par avance pour l'attention que vous accordez à ce document.



### Appareils producteurs de froid

Les appareils à production de froid, tels que les réfrigérateurs, congélateurs et climatiseurs ne sont pas repris. Ils doivent être recyclés via une filière permettant la récupération du gaz.

**Il est dans l'intérêt de tous de respecter les dispositions prévues. Les travaux qui doivent être entrepris consécutivement au comportement des contrevenants engendrent des frais supplémentaires qui doivent être couverts par la taxe de base annuelle. Les dépôts non conformes seront identifiés et sanctionnés.**



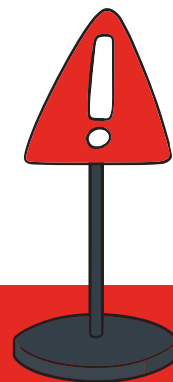
# Mémo tri des déchets

## LA DÉCHETTERIE À VOTRE SERVICE

Chaque mois, une collecte de déchets est organisée à la place du Silo à sel à Glovelier.

Les types de déchets collectés sont :

- le papier et le carton (non triés) ;
- la ferraille (objets métalliques) ;
- le sagex blanc ;
- les appareils électriques et électroniques ;
- les cendres de bois ;
- les déchets inertes (maximum 20 lt/personne, hors déchets de construction) ;



Nous vous informons qu'il est formellement interdit de se servir d'objets déposés dans les bennes.

Cela va à l'encontre du souhait du déposant et cet acte est assimilable à un vol.

## LE RAMASSAGE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 lt** officiel ;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure de 50x50x50cm ;
- qui ne contiennent **pas de partie métallique**.

Ils sont à disposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec l'administration communale ou avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

### Ne seront pas collectés :

- les déchets de **construction** et de **déconstruction** ;
- tout objet comportant des parties métalliques ;
- les appareils électroménagers et électroniques ;
- les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles ;
- les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessives.



Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.